CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

RAPPORTEUR(S): M. JEAN-MARC PERRIN / MME MARIE-PIERRE CALLET

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 15 Décembre 2017

OBJET : Actions en faveur de la promotion de la filière viticole des Bouches-du-Rhône

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 15 Décembre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé:

- d'allouer à la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône une subvention de 17 000 € pour l'organisation de l'édition 2018 des « Millésimes » et de 13 000 € pour l'organisation de l'édition 2018 du Concours Général Agricole à Paris,
- d'allouer au Syndicat de Défense et Gestion de l'appellation Baux-de-Provence, un complément de subvention de 7 000 €
- d'autoriser la Présidente à signer l'avenant, annexé au rapport, à la convention conclue avec la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône.

Les dépenses seront imputées sur le chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE Pour la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône

et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice du Service des Séances de l'Assemblée